



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 168-2025
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2025.GRPARL.366

Déposée le : 12.06.2025

Motion de groupe : Non
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : Patzen (Bern, Les VERT-E-S) (porte-parole)
Gasser (Ostermundigen, PVL)
Bühlmann (Bern, Les VERT-E-S)
Stampfli (Nidau, PVL)
Ruch (Bern, Les VERT-E-S)
Rappa (Burgdorf, Le Centre)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : -

Crèches gratuites : il faut des bases pour une discussion objective

Lors de la session d'été, des débats intenses ont occupé les membres du Grand Conseil à propos de différents modèles de réduction des frais de garderie. Selon nous, une réduction nettement plus importante de ces frais pour toutes les catégories de revenus pourrait donner un coup de pouce à l'égalité.

Nous souhaitons rehausser le niveau de la discussion à venir en l'étayant par des chiffres. C'est pourquoi le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quelle est la répartition du nombre de bons actuellement reçus par les ménages rapportée au niveau de revenus ? Quel est le rapport entre cette répartition et le nombre total de ménages par catégorie de revenus ayant des enfants en âge d'aller à la crèche ?
2. Quel serait le montant des coûts pour le canton de Berne, si on versait la totalité de la réduction à tous les parents qui font garder leurs enfants dans une crèche (part à laquelle les parents ont droit selon les conditions actuelles en raison de leur taux d'activité ou d'autres indications, mais indépendamment de leur revenus) ?
3. Quel pourrait en être l'effet sur l'égalité compte tenu des données scientifiques disponibles à ce sujet ?
4. Quel pourrait en être l'effet sur le marché de l'emploi compte tenu des données scientifiques disponibles à ce sujet ?

5. Quelle pourrait être la part couverte à l'avenir par la contribution fédérale, dont la procédure d'élimination des divergences est actuellement en cours au Conseil national et au Conseil des États ?

Destinataire

– Grand Conseil